



Votants : 90  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 25 mai 2012  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 5 juin 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 4 juin 2012

### FINANCES– AMORTISSEMENTS DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS

#### **Titulaires présents :**

Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBALT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Serge MORIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Dominique VALLEE à Jacques MORISSET, Blanche BAMANA à Hüseyin YILDIZ, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Guillaume JUIN à Elsie COLAS, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Aurélien MANSART à Christophe POIRIER, Franck MICHEL à Julie BIRET, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUX, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Michel PAILLEY à Alain BAUDIN, Monique SAGOT à Georges BERDOLET, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Anne LABBE

#### **Titulaires absents suppléés :**

Francis THIBAUDAULT par Christiane PINEAU

#### **Titulaires absents :**

Alain MATHIEU (décédé), René MATHE, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGUE, Elisabeth BEAUVAIS, Alain CHAUFFIER, Patrick DELAUNAY, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Germain MEHL, Josiane METAYER

#### **Titulaires absents excusés :**

Jacques BROSSARD, Dominique VALLEE, Blanche BAMANA, Dominique BOUTIN-GARCIA, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Gérard ZABATTA

**Président de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Julie BIRET jusqu'à la délibération c06-06-2012, Aurélien MANSART à partir de la délibération c07-06-2012 et jusqu'à la délibération c59-06-2012, Julie BIRET à partir de la délibération c60-06-2012 et jusqu'à la délibération c82-06-2012.

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20120604-c65-06-2012-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2012  
Date de réception préfecture : 11/06/2012

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUIN 2012

### FINANCES – AMORTISSEMENTS DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS

Monsieur **Rabah LAICHOOR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Vu

- L'instruction M14 et l'article 1er du décret n°96 -523 du 13 juin 1996 (modifié par l'article 25 de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010) pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir certains biens corporels et incorporels.
- La délibération du 27 juin 2000 du Conseil de Communauté, relative aux amortissements des biens corporels et incorporels du Budget Principal et des Budgets Annexes votés en M 14 ;
- La délibération du 17 septembre 2001 du Conseil de Communauté, relative aux amortissements des biens corporels et incorporels du Budget Principal et des Budgets Annexes votés en M 14, et précisant la durée d'amortissement des « autres agencements et aménagements de terrain » ;
- La délibération du 9 décembre 2003 du Conseil de Communauté, relative aux amortissements des frais de publication et d'insertion pour le Budget Principal et les Budgets Annexes ;
- La délibération du 27 juin 2005 du Conseil de Communauté, relative aux amortissements des biens corporels et incorporels du Budget Principal et des Budgets Annexes votés en M 14, et précisant la durée d'amortissement des frais d'étude, d'élaboration, modification et révisions des documents d'urbanisme ;

Considérant

- L'obligation pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'amortir les biens corporels et incorporels,
- Que les durées d'amortissement ont aujourd'hui besoin d'être révisées et complétées, notamment :
  - La durée d'amortissement des immeubles de rapport,
  - La nécessité d'ajouter une durée d'amortissement pour les bâtiments légers et abris.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver les durées d'amortissement ci-dessous (pour tous les biens dont l'amortissement commencera à compter du 1er janvier 2013) :

- Frais d'études, de recherches et de développement -----	5 ans
- Frais relatifs aux documents d'urbanisme (visés à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme) -----	10 ans
- Concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires) ---	5 ans
- Matériel et outillage d'incendie et de défense civile -----	10 ans
- Matériel de voirie proprement dit -----	10 ans
- Matériel de voirie protection -----	3 ans
- Equipement des cuisines -----	15 ans
- Mobilier de restauration -----	15 ans
- Vaisselle et plâtrerie en acier oxydable -----	1 an
- Equipement des magasins de vêtements, lingerie, buanderie -----	10 ans
- Equipement général (entretien des sols, hygiène, etc...) -----	10 ans
- Mobilier et matériel médical -----	15 ans
- Equipement des garages -----	10 ans
- Matériel et outillage d'atelier -----	5 ans
- Petit outillage d'atelier -----	5 ans
- Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes -----	10 ans
- Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes -----	7 ans
- Equipements divers -----	10 ans
- Mobilier et matériel de bureau scolaire -----	15 ans
- Mobilier de bureau et mobilier informatique -----	15 ans
- Matériel de bureau et bureautique électronique ou électrique -----	10 ans
- Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux -----	5 ans
- Matériel informatique lié à l'activité de bureau -----	3 ans
- Matériel Hifi et audiovisuel -----	5 ans
- Instruments de musique -----	8 ans
- Equipements sportifs et de loisirs -----	10 ans
- Matériel et petit équipement sportifs et de loisirs -----	5 ans
- Mobilier Urbain -----	10 ans
- Matériel de navigation -----	20 ans
- Bâtiments légers - abris -----	10 ans
(Nouvelle durée d'amortissement)	
- Immeuble de rapport -----	50 ans
(Amortissement initialement prévu sur 80 ans – délibération du 27 juin 2000)	
- Autres agencements et aménagements de terrains -----	30 ans
- Subventions reçues : Identique à la durée de l'amortissement de l'immobilisation à laquelle elle se rapporte.	

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 90  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Rabah LAICHOIR**

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20120604-c65-06-2012-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2012  
Date de réception préfecture : 11/06/2012

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20120604-c65-06-2012-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2012  
Date de réception préfecture : 11/06/2012